

# RÉFORME DU « 100 % SANTÉ » : APPORTS ET IMPACTS

**Permettre à tous d'accéder aux soins dentaires, optiques et auditifs, garantir des équipements de qualité, renforcer la prévention :** la réforme du « 100 % santé » représente une avancée majeure pour la santé des Français. Les complémentaires santé joueront un rôle important dans sa mise en œuvre, à travers l'augmentation des prestations reversées. Retour sur les apports et les impacts du « 100 % santé ».

*L'ensemble de la réforme et des chiffres présentés dans ce document concernent les contrats responsables<sup>1</sup>*

## Une réforme indispensable

**73%<sup>2</sup>**  
des Français jugent  
les soins optiques,  
dentaires et auditifs  
mal remboursés



## Les principaux apports de la réforme

**Un panier de soins de base entièrement remboursé pour les soins dentaires, optiques et auditifs**

**Des paniers de soins qualitatifs**

**Une prévention renforcée**

## Les 3 dates clés de la mise en œuvre de l'obligation de rembourser le panier « 100% santé » :



**En optique  
2020**



**En dentaire  
à partir  
de 2020**



**En audiologie  
2021**

1. Désigne les contrats de complémentaire santé respectant un certain niveau de prise en charge fixé par la réglementation.

2. « Les Français et le reste à charge zéro », décembre 2017. Odoxa pour Carte Blanche Partenaires.



## En dentaire

### Apports spécifiques

- Une prévention renforcée pour réduire le recours aux actes prothétiques
- Une maîtrise des honoraires sur les actes prothétiques
- Une prise en charge renforcée pour les « dents visibles »

Au moins

**266 M€** supplémentaires sur deux postes de dépenses pour les complémentaires en 2023

- Une hausse de la base de remboursement de la Sécurité Sociale, et donc du remboursement des complémentaires, à hauteur de **110 M€<sup>3</sup>**
- Une augmentation des remboursements des complémentaires sur les couronnes céramo-métalliques : **+ 156 M€**



## En audiologie

**Apport spécifique** : un suivi du patient renforcé

**647 M€<sup>4</sup>** supplémentaires pour les complémentaires en 2021

- Objectif de la réforme : appareiller 1 personne malentendante appareillable sur 2, soit **450 000** individus en plus
- Le panier « 100 % santé » = **30 %** des ventes d'équipements en 2021



## En optique

**Apport spécifique** : une revalorisation de l'expertise des opticiens (examen de réfraction lors d'un renouvellement et l'appariage).

**70 M€** supplémentaires pour les complémentaires en 2020

- Le panier « 100 % santé » = **10 %<sup>5</sup>** des ventes d'équipements en 2020
- Un désengagement de la Sécurité Sociale sur le panier libre : sa part de remboursement sur les équipements passe de **15 €** en 2018 à moins de **0,15€** en 2020

### Deux mesures dangereuses pour la filière lunetière française

- **La limite du prix de vente des montures à 30 €** entraînera un accroissement des importations asiatiques et **un abaissement de la qualité des produits**
- **L'abaissement du plafond de remboursement des montures de 150 à 100 €** entraînera un reste à charge nouveau pour les Français, et donc **une baisse des ventes des équipements Origine France Garantie**. C'est une menace pour les **1 000 emplois de la filière lunetière française** (dont 500 situés dans l'Ain et le Jura).



Retrouvez l'ensemble des impacts financiers de la réforme



[www.cartelblanchepartenaires.fr/optique](http://www.cartelblanchepartenaires.fr/optique)



[www.cartelblanchepartenaires.fr/audiologie](http://www.cartelblanchepartenaires.fr/audiologie)



[www.cartelblanchepartenaires.fr/dentaire](http://www.cartelblanchepartenaires.fr/dentaire)

3. Sur la base des codes CCAM inchangés entre 2017 et 2023 – 4. Sur la seule base du remboursement Sécurité Sociale – 5. Estimation Carte Blanche Partenaires.

**Contact** : **Carole DELANNOY**  
*Attachée de direction chargée des relations extérieures*  
 +33 (0)1 53 24 04 24 / +33 (0)6 75 41 27 18  
 carole.delannoy@cartelblanchepartenaires.fr  
 26, rue Laffitte – 75009 Paris  
[www.cartelblanchepartenaires.fr](http://www.cartelblanchepartenaires.fr)

